Procès-verbal du Conseil Municipal de Poulaines séance du mercredi 20 juillet 2022 à 20h00

Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : CRON M. Yves. M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, M. DEDION Sébastien, Mme MILLET Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, MAÎTRE Mme Chantal M. CASAGRANDE Alexandre. Mme MANDEREAU Patricia, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy.

Conseillers municipaux absents et excusés: M. BRUNERIE Patrick (bon pour pouvoir donné à M. RENAUDAT Guenhaël) et Mme MILLET Sophie.

Secrétaire de séance : Mme MAÎTRE Chantal

QUORUM: atteint.

Validation du compte rendu du 29 juin 2022 et signature du registre des délibérations.

1) Assainissement :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que <u>le contrat de</u> <u>délégation du Service Public (DSP) de l'assainissement collectif des eaux usées</u> prend fin le 31 mai 2023.

A cet effet, il présente une proposition de contrat pour mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement de la DSP pour l'assainissement des eaux usées du cabinet BIA. Géo (SELAS de Géomètres-Experts), comprenant une phase préalable (diagnostic, recensement des besoins, analyse du contexte administratif, juridique, technique et environnemental) d'un montant de 785.00 \in H.T. et 942.00 \in T.T.C. et une phase de consultation (dossier de consultation des bureaux d'études spécialisés Assistance au maître d'Ouvrage pour la passation d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec montage du dossier de consultation des bureaux d'études, aide à la consultation, analyse des offres d'un montant de 2 355.00 \in H.T. et 2 826.00 \in T.T.C., soit un montant total de 3 140.00 \in H.T. et 3 768.00 \in T.T.C. Le coût d'une réunion supplémentaire est de 330.00 \in H.T. et de 396.00 \in T.T.C.

Le conseil valide à l'unanimité de ses membres présents ce contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2) Urbanisme

Au vu de la délibération du 25 mai 2020 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire fait part aux conseillers de la réception des <u>déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme</u>:

* demande de Maître Charles-Alexandre LANGLOIS à VICQ SUR NAHON (36): parcelle section ZL 133 non bâti sans usage particulier sise au lieu-dit « <u>Tailles du Verdier</u> ». Refus du droit de préemption.

* demande de Maître Charles-Alexandre LANGLOIS à VICQ SUR NAHON (36) : parcelles section ZL 131 et 132 non bâti sans usage particulier sises au lieu-dit « Tailles du Verdier ». Refus du droit de préemption.

3) Finances

Point n°1-3 : Calcul de la <u>redevance d'occupation du domaine public routier</u> <u>au titre de l'année 2022 due par ORANGE</u> : suite à la mise à jour du patrimoine total d'ORANGE réalisé au 31 décembre 2021, le montant dû est de 2 317.02 €. Le conseil valide ce calcul à l'unanimité de ses membres présents.

Point n°2-3: Lors de la dernière séance du conseil municipal Mme MILLET Sophie (président de l'<u>association cantine scolaire</u>) et Mme MANDEREAU Patricia (comptable de cette association) ont évoqué le possible besoin d'une subvention complémentaire à attribuer pour le fonctionnement de l'association cantine scolaire. Après étude des comptes, l'association indique qu'il n'est pas nécessaire pour le moment de leur attribuer une subvention complémentaire.

Point n°3-3:

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le <u>secours populaire</u> <u>français (Fédération de l'Indre)</u> a déposé une demande de soutien financier exceptionnel suite aux intempéries (dommages causés aux bâtiments, pertes de denrées alimentaires...). Le conseil municipal ne valide pas le versement d'une subvention (14 contre).

Point n°4-3: L'association Office de Tourisme du Pays de Valencay sollicite l'adhésion de la commune de Poulaines afin de maintenir son bon fonctionnement. Cette demande est ajournée dans l'attente de la transmission de la tarification pour les collectivités.

Point n°5-3:

Un <u>taille haie thermique</u> a été acheté par la commune pour les services techniques. Il convient de procéder au vote d'une <u>décision modificative</u> <u>budgétaire</u> afin de régler cette facture en section d'investissement du budget commune :

Section de fonctionnement

Compte 60632 - 655.00 €

Compte 023 + 655.00 €

Section investissement

Compte 021 + 655.00 €

Compte 2188 opération ONA + 655.00 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité de ses membres présents cette décision budgétaire.

4) Questions diverses

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'un <u>contrat de partenariat a été signé entre l'association des Maires de l'Indre et le Syndicat mixte du Château de Valencay</u>. Un tarif préférentiel sera appliqué pour les membres de l'association des Maires de l'Indre mais aussi aux maires et maires-adjoints des départements du Cher, du Loir et Cher, de l'Eure et Loire, du Loiret et de l'Indre et Loire.

TOUR DE TABLE :

@ M. CRON Yves :

- Il informe les conseillers que l'<u>union nationale des anciens combattants</u> <u>en Afrique du nord UNC-AFN POULAINES</u> organise un office religieux et un repas inter-cantons le dimanche 11 septembre 2022 (cérémonie à 10h30 à l'église).
- Il indique que le <u>cirque STENEGRE CHARLY</u> n'est pas venu donner sa représentation comme prévu les 19 et 20 juillet 2022.
- Il indique que les travaux de réseaux commenceront en septembre 2022 pour la construction de l'habitat partagé de CETTE FAMILLE.

@ M. DEDION Sébastien :

- Il indique qu'une augmentation de 1.73 % de la <u>tarification de l'eau</u> <u>potable</u> va être proposée par le Syndicat d'Alimentation en eau potable (SIAEP) de St CHRISTOPHE EN BAZELLE pour les six derniers mois de l'année.
- Les <u>travaux du SIAEP au lieu-dit Les Bardettes</u> ont débuté. Pour le moment ils sont suspendus en raison de l'augmentation du coût des matières premières.
- Les élus locaux ont signalé lors de la dernière réunion du SIAEP les difficultés rencontrées pour contacter les services de la <u>SAUR</u> mais également pour réaliser les <u>interventions</u> de dépannage sur les réseaux.

@ M. DESMARS Médéric :

Il signale qu'un lampadaire clignote rue de l'Eglise.

@ M. ROGET Jean-Noël:

Il demande si les <u>gens du voyage</u> ont donné une participation à la mairie pour leur séjour sur la commune. M. le Maire lui répond que oui (la somme sera reversée à l'association cantine).

. @ Mme GUÉRIN Lina :

Elle demande si la mairie a reçu une candidature pour le poste de <u>médecin généraliste</u>. M. le Maire répond qu'il n'y pas eu de dépôt d'un dossier.

@ M. JULO Guy:

- L'association Poulaines Culture et Patrimoine (PCP) a reçu en <u>don</u>, de la part de la <u>famille BONDEUX</u>, les archives relatives à la commune de POULAINES. Il remercie la famille.
- Il informe les conseillers que les travaux de l'ancienne <u>cabane de vigne</u> ont commencé avec l'aide des bénévoles.
- L'association PCP vendra des livres lors de la fête de la Madeleine à Poulaines.
- Il rappelle la programmation d'un <u>spectacle le vendredi 30 septembre 2022</u> à la salle des fêtes de Poulaines.
- Il rappelle également le projet de <u>création d'un jardin aux abords de la</u> médiathèque.

Clôture séance à 20h45

Prochaine date de réunion du conseil municipal le mercredi 28 septembre 2022 à 20h00